

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 30 juin 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 23 juin 2016

Publié le 1er juillet 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 21

### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	Mme Florence LUCISANO
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Jean DUBUET
M. Thierry FALCONNET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Rémi DETANG	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jacques CARRELET DE LOISY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Jean-Philippe MOREL
M. José ALMEIDA	M. Jean-Yves PIAN	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
M. François DESEILLE	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Dominique SARTOR
M. Didier MARTIN	Mme Chantal OUTHIER	Mme Lydie CHAMPION
M. Dominique GRIMPRET	M. Emmanuel BICHOT	M. Damien THIEULEUX
M. Michel ROTGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	M. Jean ESMONIN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiâ MASLOUHI	Mme Sandrine RICHARD	M. Gilbert MENUT
M. André GERVAIS	M. Louis LEGRAND	Mme Noëlle CABBILLARD
Mme Anne DILLENSEGER	M. Patrick ORSOLA	M. Cyril GAUCHER
M. Charles ROZOY	M. François NOWOTNY	M. Adrien GUENE.
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	

### *Membres absents :*

M. Michel JULIEN	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. Alain HOUPERT	Mme Nathalie KOENDERS pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Édouard CAVIN	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Badiâ MASLOUHI
Mme Claudine DAL MOLIN	M. Benoît BORDAT pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
M. Yves-Marie BRUGNOT	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. André GERVAIS
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Charles ROZOY
	Mme Danielle JUBAN pouvoir à M. Didier MARTIN
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Hélène ROY pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. Gilbert MENUT
	M. François HELIE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	Mme Céline TONOT pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Mme Corinne PIOMBINO
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET.

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE****Technopôle Agro-Environnement de Bretenière « AGRONOV » - Acquisition du lot n°1 sur la SPLAAD**

La communauté urbaine du Grand Dijon, en partenariat avec la région, et avec le soutien de l'Europe (fonds Feder) a souhaité développer un Technopôle Agro-Environnement centré sur une nouvelle forme d'agriculture associant respect de l'environnement (Agriculture à Haute Valeur Environnementale) et performance économique, sur l'ancien site de recherche de l'INRA, à Bretenière, acquis par le Grand Dijon en mars 2008.

Par délibération en date du 21 avril 2011, la Grand Dijon a décidé de confier la réalisation de ce projet à la SPLAAD (Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise) au travers d'une concession d'aménagement signée le 16 mai 2011.

Par avenant à cette dernière, délibéré le 16 février 2012 et signé le 24 avril 2012, le Grand Dijon a élargi les missions de la SPLAAD à l'opération de réhabilitation des bâtiments A & B, de construction d'une chaufferie bois et de réalisation de nouvelles serres d'expérimentation, en vue de leur utilisation locative dans le cadre de la mise en place d'un Hôtel d'Entreprises dédié à l'accueil d'activités liées au domaine de l'agro-environnement. Cet avenant a également confié à la SPLAAD la gestion administrative des bâtiments A & B et des serres avant et pendant la phase de travaux de réhabilitation.

Pour cela, le Grand Dijon par délibération du 19 novembre 2012 a cédé à la SPLAAD (acte signé le 21 janvier 2013) une emprise foncière d'environ 11 ha comprenant l'ensemble immobilier précité destiné à être réhabilité.

Aujourd'hui, ce volet réhabilitation de la concession d'aménagement de la SPLAAD étant achevé, il convient de procéder à la reprise du lot 1, composé en particulier des bâtiments A, B et C d'une surface utile totale de l'ordre de 3 600 m<sup>2</sup>, des serres d'expérimentation, de la galerie technique, de la chaufferie, de locaux annexes et d'espaces extérieurs. Le Grand Dijon va bénéficier également des stationnements mutualisés et se substitue à la SPLAAD au titre de l'Association Syndicale Libre, qui est en charge de la gestion des espaces communs du site « AGRONOV ».

Conformément au bilan financier d'aménagement, dont le compte de résultat a été approuvé par délibération du 24 mars dernier, cette acquisition interviendra moyennant le montant total de 1 032 892,84 € HT soit 1 239 471,41 € TTC, conforme à l'évaluation de France Domaine.

Il est également précisé que le Grand Dijon se substitue à la SPLAAD dans l'ensemble des contrats de location, ainsi que des conventions d'usage consentis et procédera à la gestion locative du lot 1.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'acquérir** sur la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD) le lot °1 du Technopôle Agro-Environnement de Bretenière « AGRONOV », cadastré section B n° 299 de 13 531 m<sup>2</sup> et n° 294 de 80 m<sup>2</sup>, moyennant le prix total de 1.032.892,84 € HT, soit 1.239.471,41 € TTC ;
- **de dire** que le Grand Dijon se substitue à la SPLAAD dans les contrats locatifs et les conventions d'usage en cours relatifs au lot n° 1, ainsi qu'au titre de l'Association Syndicale Libre ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de la Communauté Urbaine Grand Dijon, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74  
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*DONT 21 PROCURATIONS*